



**SERVICE  
D'ORIENTATION  
ET D'INTÉGRATION  
DES IMMIGRANTS  
AU TRAVAIL  
DE QUÉBEC**

M-27

## **Notes et commentaires**

Le Service d'orientation et d'intégration des immigrants au travail (SOIIT) est convaincu que l'immigration peut servir de levier au développement de la société québécoise à tous les niveaux, à la condition que toutes ses composantes en saisissent vraiment l'importance.

Le SOIIT est également profondément convaincu que la société québécoise a la responsabilité de consacrer tous les efforts requis pour intégrer les immigrants déjà présents au Québec et améliorer leurs conditions de vie afin de prévenir les risques d'insatisfaction et de frustration, et d'éviter des tensions possibles ou la migration des nouveaux arrivants vers des lieux plus intégrateurs.

Par notre travail quotidien sur le terrain, nous constatons que les personnes issues de l'immigration auxquelles nous avons offert des services d'emploi au cours des quatre dernières années mettent plus de temps que ceux des années antérieures à réussir leur intégration. Et ceci, malgré le fait qu'elles aient été sélectionnées pour leurs caractéristiques socioéconomiques, leurs qualifications professionnelles et leurs capacités d'adaptation.

Ce constat, qui est par ailleurs le même que celui qu'on retrouve dans toute la littérature disponible des 10 dernières années sur l'intégration des immigrants, nous amène à conclure de la nécessité, voire l'urgence, d'approfondir les analyses sur les freins à l'intégration des immigrants et de proposer des moyens et des mesures pour y pallier.

Notre mémoire pose donc un diagnostic sur la clientèle que nous avons desservi au cours des quatre dernières années, soit sur les 2263 personnes immigrantes qui, entre 1999 et 2003, ont eu recours à nos services d'emploi. Il en examine la dimension reliée à l'intégration économique pour apprécier la capacité d'accueil du Québec mais également et surtout sa volonté d'accueillir et d'intégrer les nouveaux arrivants.

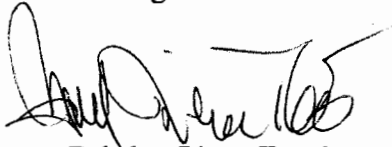
Nous considérons qu'il faut davantage insister sur les conditions qui influencent l'attraction d'immigrants et leur rétention au Québec, plutôt que sur les chiffres et le nombre de nouvelles admissions souhaitables. Notre analyse nous confirme en effet, que la planification de l'intégration des immigrants à la société d'accueil doit être placée en amont de l'attraction de nouveaux arrivants dans la Capitale nationale et qu'elle doit prendre en compte, prioritairement, les difficultés des personnes déjà établies à Québec, analyser les obstacles que rencontrent ces personnes, mettre en œuvre les mesures jugées nécessaires et y consacrer les ressources requises.

C'est, nous croyons, à ces conditions seulement que la communauté métropolitaine de Québec créera les conditions nécessaires pour développer une masse critique d'immigrants « intégrés » pouvant contribuer efficacement à l'attraction de nouveaux arrivants et favoriser leur établissement et leur rétention à long terme, dans notre région.

En 2002, le taux de chômage des immigrants était de 17% (30% pour les minorités visibles), comparé à 8% pour la population native. Cette situation est une source de frustration croissante chez les immigrants qui ne comprennent pas pourquoi on valorise leurs compétences professionnelles en les incitant à venir s'établir au Québec d'une part et que d'autre part, ils vivent des périodes de chômage prolongées et occupent des emplois pour lesquels ils sont trop qualifiés.

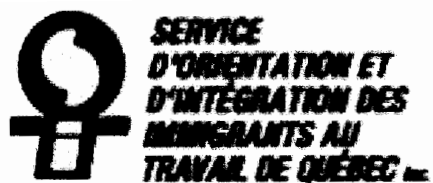
Qu'il s'agisse d'immigrants d'arrivée récente, de réfugiés ou des membres des minorités visibles, notre société ne peut pas se permettre un tel gaspillage de ressources en laissant des personnes compétentes et motivées dans le sous-emploi et le chômage.

Comme pour la grande majorité des intervenants, le SOIIT estime que les dimensions professionnelles et économiques demeurent les éléments prédominants dans l'intégration à la société. Nous insistons donc sur l'importance de favoriser un arrimage plus rapide au marché du travail et d'accroître les ressources consacrées à l'insertion en emploi des personnes issues de l'immigration.



Babakar-Pierre Touré  
Directeur général  
SOIIT

24 septembre 2004



# **M É M O I R E**

PLANIFICATION DES NIVEAUX D'IMMIGRATION 2005-2007

***L'IMMIGRATION : UN ENJEU POUR LE QUÉBEC***

**PRÉSENTÉ À :**

LA COMMISSION DE LA CULTURE  
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

**PRÉSENTÉ PAR :**

LE SERVICE D'ORIENTATION ET D'INTÉGRATION  
DES IMMIGRANTS AU TRAVAIL DE QUÉBEC (SOIIT)

**J A N V I E R 2 0 0 4**

*DANS CE DOCUMENT, LE GENRE MASCULIN EST UTILISÉ AU SENS GÉNÉRIQUE ET GRAMMATICAL ET REPRÉSENTE À LA FOIS LES HOMMES ET LES FEMMES, SAUF INDICATIONS CONTRAIRES.*



## PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

*Le Service d'orientation et d'intégration des immigrants au travail de Québec (SOIIT), est un organisme à but non lucratif reconnu comme tel en vertu de la Partie III de la Loi du Québec sur les compagnies.*

*Sa principale activité est la prestation de services d'emploi. Ressource externe des services publics d'emploi du Québec, spécialisée dans l'insertion professionnelle des personnes immigrantes et des minorités visibles, le SOIIT est essentiellement financé par Emploi Québec (86%), le Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration (6%) et différents autres partenaires (8%).*

*Partie intégrante de la société d'accueil, le SOIIT reflète la diversité culturelle et la modernité du Québec pluriel d'aujourd'hui et de demain : administrateurs et membres du personnel sont des citoyens québécois de diverses origines. Québécois de naissance ou d'adoption, ils se réclament tous de leur appartenance à la société québécoise.*

## HISTORIQUE

*LE SOIIT est né de la fusion de la Corporation des travailleurs immigrants/Orientation Travail (fondée en 1985) et du Service d'intégration des immigrants de Québec (fondé en 1994), deux organismes spécialisés dans l'aide à l'insertion en emploi des immigrants et des minorités visibles de la région de Québec.*

*Par cette fusion, réalisée en mars 1997, les deux corporations ont activement collaboré aux efforts de rationalisation et de redéfinition des programmes et des services publics d'emplois et contribué au transfert des responsabilités en matière de main-d'œuvre dans le cadre de l'entente de mise en œuvre Canada-Québec relative au marché du travail. Une meilleure planification des services d'emploi et la mise en commun des expériences et des compétences développées par les deux organismes fusionnés a donc permis d'améliorer l'offre de service aux minorités ethnoculturelles de la région de Québec.*

## MISSION

*La mission du SOIIT est de favoriser l'intégration socioculturelle, économique et professionnelle des personnes issues de l'immigration, et défendre leurs intérêts. Ses principaux objectifs sont de promouvoir la main-d'œuvre issue de l'immigration, de favoriser l'intégration des personnes immigrantes à la société québécoise par leur insertion économique et professionnelle et d'encourager leur participation et leur contribution au développement régional.*

## **R E S S O U R C E S   H U M A I N E S**

*Le conseil d'administration de la corporation est composé de neuf membres bénévoles qui oeuvrent depuis de longues années dans le milieu de la formation, de l'éducation, des affaires et au sein d'organismes communautaires. Leurs qualités personnelles et professionnelles sont garantes de l'intégrité de la corporation et de son impact dans le milieu.*

*Multidisciplinaire et multiethnique, l'équipe d'intervention est composée de 14 ressources professionnelles, originaires de plusieurs pays d'Amérique, d'Afrique, d'Europe et d'Asie. Leurs compétences professionnelles couvrent un spectre très large de connaissances académiques et empiriques allant des communications à la gestion, en passant par la linguistique, l'anthropologie, le travail social, l'orientation scolaire et professionnelle, la sociologie, la psychologie, l'éducation, l'économie et l'administration.*

*Outre le français et l'anglais, ces ressources maîtrisent plusieurs autres langues dont l'espagnol, l'arabe, le chinois et le polonais entre autres, ce qui favorise des interventions professionnelles où dominent l'approche interculturelle et holistique et facilite la compréhension et la résolution des problématiques sous jacentes à l'intégration culturelle et économique des personnes immigrantes.*

## **S E R V I C E S**

*Considérant les difficultés particulières vécues par les personnes immigrantes pour s'adapter et s'intégrer à la société d'accueil et les nombreux obstacles à leur insertion au marché du travail, la structure des services répond en priorité aux besoins spécifiques de cette clientèle en matière d'arrimage culturel, de familiarisation à la culture du travail au Québec, de préparation à la recherche d'emploi, d'intégration et de maintien en emploi.*

*Les services offerts vont de la formation préparatoire à l'emploi au placement et au maintien en emploi. En fonction des besoins préalablement déterminés par et pour le client, l'offre de services peut être ponctuelle et individuelle ou planifiée et en groupe. Le SOIIT est donc en mesure d'offrir aux personnes immigrantes en recherche d'emploi tous les services reliés au marché du travail et adaptés à leurs besoins individuels car il est opportun de rappeler que l'organisme a 18 ans d'expertise dans ce secteur d'activités :*

- *Détermination des besoins : vérification du choix professionnel, des forces et faiblesses, des obstacles, etc.*
- *Informations sur la recherche d'emploi et référence à l'interne ou à l'externe*
- *Élaboration d'un plan d'action réaliste et réalisable*
- *Rédaction de curriculum vitae et de lettres de présentation*
- *Orientation scolaire et professionnelle le cas échéant*
- *Arrimage culturel*
- *Techniques de recherche d'emploi*
- *Recherche d'emploi approfondi pour les personnes plus éloignées du marché du travail ou ayant vécu des situations traumatisantes*
- *Contacts avec des employeurs*
- *Pré sélection de candidatures pour références aux employeurs*

- *Suivi en counseling d'emploi individuel*
- *Médiation interculturelles en milieu de travail*
- *Suivi et maintien en emploi*
- *Programme d'insertion professionnelle : stages en entreprise*

**LE STAGE RÉMUNÉRÉ EN ENTREPRISE :  
UN ÉLÉMENT INCONTOURNABLE POUR L'INTÉGRATION ET LA RÉTENTION  
DES IMMIGRANTS EN RÉGION**

*Dans la foulée de la préparation des consultations publiques sur la planification des niveaux d'immigration 2005-2007, la ministre des Relations avec les citoyens et de l'immigration entreprenait l'été dernier une tournée de toutes les régions du Québec. Dans ces rencontres avec les représentants des milieux économique, institutionnel et communautaire, la problématique de l'insertion en emploi, particulièrement en région, ressortait comme une dimension fondamentale de la politique d'immigration du Québec et commandait l'élaboration, en concertation avec les autres ministères d'un plan d'action « avec des mesures concrètes pour favoriser une meilleure insertion en emploi ». Le stage rémunéré en entreprise nous apparaît comme la mesure la plus concrète et la plus rentable pour optimiser l'intégration harmonieuse des immigrants.*

*Depuis 1998, le SOIIT offre un service de stage en entreprise qui favorise l'adaptation des compétences acquises à l'étranger au marché du travail québécois, en plus d'offrir une solution aux pénuries de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs d'activités de l'économie régionale. Ces stages d'immersion professionnelle auront permis à des centaines de personnes immigrantes de démontrer leur savoir-faire dans le cadre d'activités pouvant déboucher rapidement sur un emploi répondant à leurs qualifications et à leurs intérêts. Le taux d'occupation d'un emploi après le stage varie généralement entre 75% et 80%, ce qui favorise indubitablement l'attraction et la rétention des immigrants en région.*

*Le stage rémunéré revêt d'autant plus d'importance que le profil des nouveaux arrivants a beaucoup changé au cours des dernières années, la proportion des immigrants prestataires de l'assistance-emploi s'amenuisant au profit de la catégorie des immigrants indépendants, sans soutien public de revenu. Principalement conçues pour soulager les fonds publics, les mesures d'Emploi Québec visent prioritairement à soutenir l'insertion ou la réintégration rapide en emploi des personnes bénéficiant du soutien public de revenu (assistance-emploi et assurance-emploi), laissant pour compte les nombreux immigrants indépendants qui épuisent leurs économies et leur énergie dans une course effrénée vers l'emploi et qui finalement viennent augmenter les rangs des personnes sans emploi, à la charge de l'État.*

*Le stage rémunéré en entreprise joue par ailleurs un rôle fondamental au plan du rapprochement interculturel et de l'intégration harmonieuse des immigrants en sensibilisant davantage les employeurs aux qualités professionnelles et personnelles des personnes immigrantes, une main-d'œuvre généralement qualifiée et productive et représentant une valeur ajoutée pour les entreprises.*

## LA CLIENTÈLE

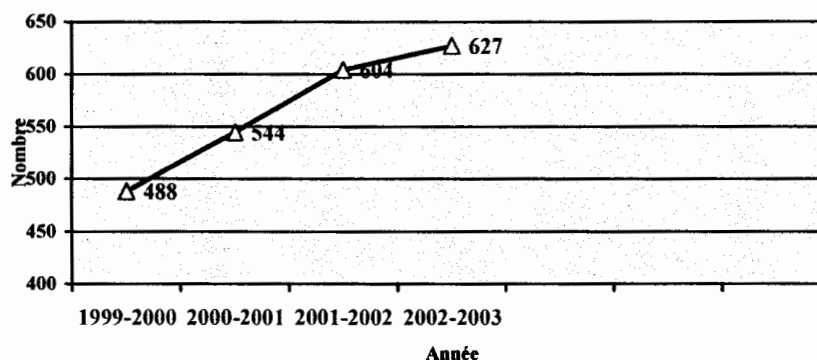
### QUELQUES DONNÉES ESSENTIELLES

LE SOIIT dessert annuellement entre 500 et 600 personnes immigrantes en quête d'emploi et connaît d'année en année, une augmentation régulière de sa clientèle. Entre le 1er juillet 1999 et le 30 juin 2003, 2263 personnes ont eu recours à ses services d'emploi et le taux de placement en emploi et de retour aux études pour une formation complémentaire est de près de 72%.

**1) Tableau 1**  
**Participants aux services du SOIIT**  
 01-07-1999 – 30-06-2003

1999 - 2000	2000 - 2001	2001 - 2002	2002 - 2003	Total
488	544	604	627	2263

**Graphique 1**



Selon notre estimation, le SOIIT dessert de 70 à 75% de l'ensemble des nouveaux arrivants à la recherche d'emploi dans la région de Québec. Nos données statistiques ont donc une valeur référentielle pour les autorités gouvernementales lorsqu'elles planifient les niveaux d'immigration pour les 3 années à venir. Leur compilation révèle quelques faits essentiels sur l'immigration dans la région de Québec :

- L'Europe est la source d'immigration la plus forte ;
- Un écart entre le continent d'origine et l'intégration au marché du travail ;
- Un écart entre la formation, la profession d'origine et l'emploi obtenu.

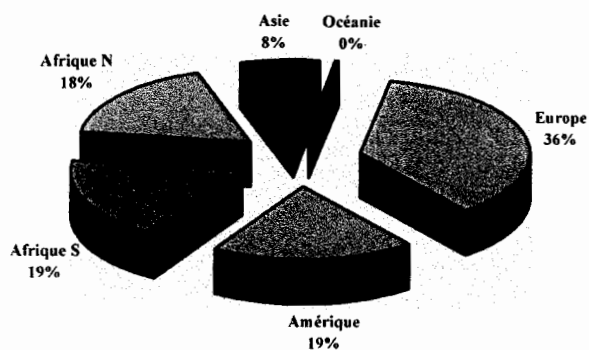
a) L'Europe est la source d'immigration la plus importante

Le tableau 2 illustre que 37% des nouveaux arrivants inscrits aux services du SOIT sont d'origine européenne. L'Amérique latine et les Caraïbes occupent la deuxième place comme source d'immigration. Viennent ensuite les pays d'Afrique subsaharienne et du Maghreb. Les Asiatiques ne représentent que 8% des participants.

**Tableau 2**  
**Provenance continentale des participants aux services du SOIT**  
 01-07-1999 – 30-06-2003

Origine continentale	Nombre d'inscriptions				Total	%
	99 - 00	00 - 01	01 - 02	02 - 03		
<b>Europe</b>	221	208	202	199	830	36.67
<b>Amérique</b>	82	110	115	127	434	19.17
<b>Afrique subsaharienne</b>	81	101	121	117	420	18.55
<b>Afrique du Nord</b>	65	83	117	136	401	17.71
<b>Asie</b>	37	40	48	47	172	07.60

**Graphique 2**



b) Écart entre le continent d'origine et l'intégration au marché du travail

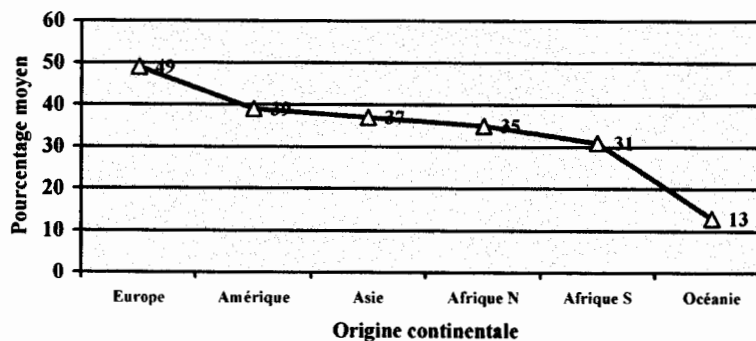
Nous notons un écart important dans l'intégration en emploi entre les immigrants d'origine européenne, qui trouvent plus rapidement un emploi que les immigrants issus des autres continents. Notre évaluation a porté sur une période de participation à nos services variant entre 3 et 12 mois :

- ✓ Le taux moyen de placement en emploi est de **49%** pour les Européens, c'est-à-dire qu'à peu près un immigrant européen sur 2 occupe un emploi au terme de sa participation au processus d'intégration au marché du travail ;
- ✓ Les Latino-américains et les Antillais ont de 10 à 12 points d'écart par rapport aux Européens pour l'occupation d'un emploi ;
- ✓ Les Maghrébins, qui affichent un taux de placement en emploi de **35%** sont moins avantagés que les Asiatiques et les immigrants issus du continent américain ;
- ✓ Les immigrants de l'Afrique subsaharienne sont les plus désavantagés, seulement le tiers d'entre eux (**31%**) occupant un emploi à la fin du processus d'intégration.

**Tableau 3**  
**Taux de placement selon l'origine continentale**  
01-07-1999 – 30-06-2003

Origine continentale	Placements en emploi				%				
	99-00	00-01	01-02	02-03	99-00	00-01	01-02	02-03	Moyen
<b>Europe</b>	106	121	92	87	48	58	46	44	49
<b>Asie</b>	17	22	11	11	46	55	23	23	37
<b>Amérique</b>	33	50	44	42	40	45	38	33	39
<b>Afrique du Nord</b>	25	34	40	38	38	41	34	28	35
<b>Afrique subsaharienne</b>	28	32	37	31	35	32	31	26	31
<b>Océanie</b>	1	0	0	0	50	00	00	00	13
<b>Total</b>	<b>210</b>	<b>259</b>	<b>224</b>	<b>209</b>	<b>43</b>	<b>48</b>	<b>37</b>	<b>33</b>	<b>40</b>

**Graphique 3**



Il est à noter que ce tableau reflète aussi la réalité du marché du travail de la région. Le taux de placement a fléchi entre le 1er juillet 2001 et le 30 juin 2003 à cause notamment des difficultés du secteur des technologies de l'information pendant cette période.

c) Écart entre la formation, la profession d'origine et l'emploi obtenu

Le nombre de professionnels issus de l'immigration a connu une forte augmentation dans la région de Québec. Des 2263 nouveaux inscrits aux services du SOIIT, 903, soit 40%, ont une formation universitaire du 1er cycle, du 2e cycle ou du 3e cycle.

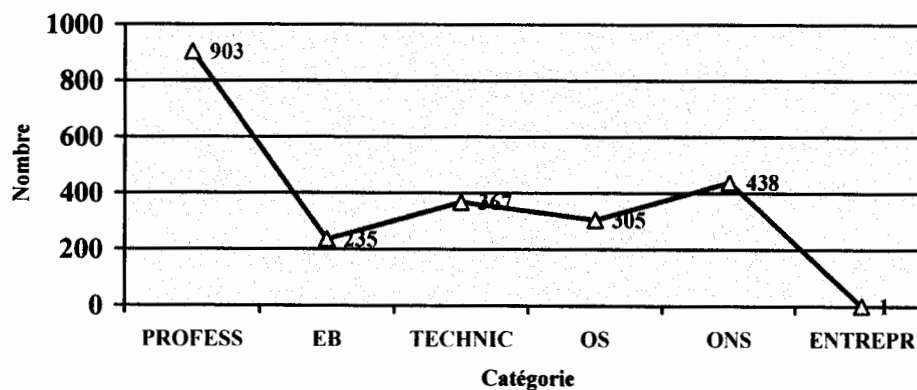
**Tableau 4**  
Répartition des participants selon la profession d'origine  
01-07-1999 – 30-06-2003

Catégorie	1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
<b>Professionnel</b>	161	32.99	202	37.13	240	39.73	300	47.84	903	39.90
<b>EB</b>	71	14.54	64	11.76	47	07.78	53	8.45	235	10.38
<b>Technicien</b>	81	16.59	90	16.54	98	16.22	98	15.62	367	16.21
<b>OS</b>	71	14.54	65	11.94	96	15.89	73	11.64	305	13.47
<b>ONS et OSS</b>	100	20.49	121	22.24	119	19.70	98	15.62	438	19.35
<b>Entrepreneur</b>	4	00.81	2	00.36	4	00.66	5	00.79	15	00.62
<b>Total</b>	488	99.95	544	99.96	604	99.97	627	99.96	2263	99.93

Légende :

EB    *Employé de bureau*  
OS    *Ouvrier spécialisé*  
ONS    *Ouvrier non spécialisé*  
OSS    *Ouvrier semi-spécialisé.*

**Graphique 4**



Les possibilités d'obtenir un emploi sont-elles plus favorables pour la catégorie des professionnels? La réponse est plutôt affirmative puisque 38% des emplois obtenus l'ont été par des participants appartenant à cette catégorie de travailleurs immigrants, soit 346 emplois sur 902 pendant la période de référence tel qu'illustré dans le tableau 5 ci-dessous :

**Tableau 5**  
**Emplois obtenus selon la profession d'origine**  
01-07-1999 – 30-06-2003

PROFESSION D'ORIGINE	1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Professionnel	80	39	95	37	85	37	86	41	346	38
Employé de bureau	34	16	40	15	27	12	25	12	126	14
Technicien	29	14	43	17	39	17	31	15	142	16
Ouvrier spécialisé	32	15	33	13	26	12	26	13	117	13
ONS* et OSS**	34	16	47	18	47	21	40	19	168	19
Entrepreneur	1	0	1	0	0	0	1	0	3	0
<b>Total</b>	<b>210</b>	<b>100</b>	<b>259</b>	<b>100</b>	<b>224</b>	<b>100</b>	<b>209</b>	<b>100</b>	<b>902</b>	<b>100</b>

\*ONS : ouvriers non spécialisés

\*\*OSS : ouvriers semi-spécialisés

Cependant, si nous nous penchons sur la qualité des emplois obtenus par ces professionnels, leur situation n'est pas nécessairement des plus enviables. En effet, sur 902 professionnels, seuls 187 ont trouvé un emploi correspondant à leur profil professionnel.

Le tableau suivant illustre la qualité des emplois obtenus par les participants de la catégorie des professionnels.

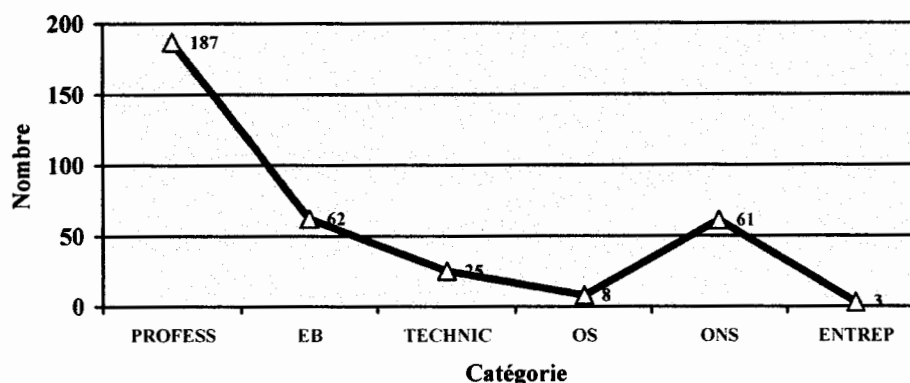
**Tableau 6**  
**Emplois obtenus par les professionnels**  
01-07-1999 – 30-06-2003

Type d'emploi obtenu	1999-2000		2000-2001		2001-2002		2002-2003		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Professionnel	40	50	55	58	47	55	45	52	187	54
Employé de bureau	16	20	17	18	15	18	14	16	62	18
Technicien	11	14	1	1	8	9	5	6	25	7
Ouvrier spécialisé	1	1	2	2	0	0	5	6	8	2
ONS* et OSS**	12	15	19	20	14	16	16	19	61	18
Entrepreneur	0	0	1	1	1	1	1	1	3	1
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>100</b>	<b>95</b>	<b>100</b>	<b>85</b>	<b>100</b>	<b>86</b>	<b>100</b>	<b>346</b>	<b>100</b>

\*ONS : ouvriers non spécialisés

\*\*OSS : ouvriers semi-spécialisés

Graphique 6



Durant la période de référence (1999-2003), **346** participants appartenant à la catégorie des professionnels, soit 38%, ont intégré le marché du travail et sont vraisemblablement établis dans la région. Il n'en demeure pas moins que 62% des professionnels étaient toujours sans emploi à la fin de notre intervention. Le suivi des participants sans emploi permet de les classer sous 4 types d'occupation :

- 1) Formation d'appoint et actualisation des compétences professionnelles ;
- 2) Migration vers une autre région ou province ;
- 3) Poursuite des démarches de recherche d'emploi dans la région
- 4) Sans occupation connue ou prestataires de l'assistance-emploi.

Les 346 professionnels qui occupent un emploi se répartissent comme suit :

- 187 (54%) travaillent dans leur domaine de compétences ;
- 87 (25%) ont accepté une déqualification, i.e. occupent un emploi en deçà de leurs qualifications professionnelles ;
- 8 (2%) travaillent comme ouvriers spécialisés ;
- 3 (1%) sont travailleurs autonomes ;
- 61 (18%) travaillent comme ouvriers non spécialisés ou semi-spécialisés, en grande majorité dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration ou en manufacture.

On peut donc s'interroger sur les efforts consentis pour corriger la situation et éviter cet énorme gaspillage de compétences professionnelles, combien précieuses pour le développement démographique, économique et culturel de notre région.

**Remarque :**

Dans les données du tableau précédent, nous notons que seulement 187 individus (21%) de la catégorie des professionnels occupent un emploi de qualité dans leur domaine. C'est donc 1/5<sup>ème</sup> de l'ensemble de cette catégorie qui a pu travailler dans son domaine dans un emploi correspondant à ses qualifications professionnelles.

Nous demeurons convaincus que l'intégration des immigrants et leur rétention en région passe par l'emploi. Si les objectifs quantitatifs régionaux n'ont pas été atteints, c'est soit que l'économie de la région n'est pas suffisamment forte pour retenir les nouveaux arrivants, soit que la région n'offre pas suffisamment d'emplois de qualité aux professionnels indépendants qu'elle attire. Dans tous les cas, l'insertion en emploi demeure un problème pour ceux et celles qui viennent s'établir dans notre région et sa résolution passe nécessairement par la volonté et la capacité de la région à intégrer ses immigrants.

Les données fournies parlent d'elles-mêmes et invitent à la réflexion sur les moyens mis de l'avant pour assurer l'intégration et la rétention des immigrants dans la région de Québec. La planification des niveaux d'immigration se doit d'être réaliste et prendre en compte la capacité d'accueil en fonction du principe de l'offre et de la demande du marché du travail.

## L E P A R T E N A R I A T

Au-delà de sa contribution aux efforts de rationalisation et de redéfinition des programmes et mesures des services publics d'emploi, la fusion d'Orientation Travail et des Services d'Intégration des Immigrants de Québec réalisée en 1997, avait comme objectif de concentrer en un seul lieu les services d'aide à l'emploi offerts aux personnes immigrantes. Elle visait également à éviter la dispersion et la confusion des nouveaux arrivants en quête d'emploi d'une part, et d'autre part à permettre à la nouvelle entité, le SOIIT, de développer une gamme complète de services, dans un esprit de partenariat et de complémentarité avec les organismes de service aux immigrants et les organismes en employabilité de la région de Québec.

Depuis 3 ou 4 ans, nous assistons pourtant à une multiplication des services d'aide à l'emploi offerts aux immigrants. De plus en plus d'acteurs sont sollicités ou se constituent pour intervenir dans le secteur de l'insertion en emploi des personnes immigrantes et notamment, les municipalités, les chambres de commerce, les commissions scolaires et les regroupements ou associations des communautés culturelles, avec pour conséquence une redistribution des budgets disponibles entre un plus grand nombre d'acteurs.

Concernant certaines interventions professionnelles initiées par les communautés culturelles, plus particulièrement dans le secteur des services d'aide à l'emploi, il est à craindre que celles-ci se fassent sur une base ethnique et retardent d'autant l'intégration des nouveaux arrivants à la société d'accueil.

Quant aux organismes en employabilité, avec lesquels le partenariat et la collaboration semblent naturels en raison de leur complémentarité, les procédures administratives imposées par les partenaires financiers font en sorte de compliquer davantage la référence, l'information et les échanges de services dont devrait bénéficier la clientèle. La concertation et la complémentarité font dès lors place à la compétition dans la course aux subventions, situation qui ne favorise pas la consolidation de l'expertise ni le développement de nouvelles interventions pour améliorer l'offre et la qualité des services des organismes spécialisés.

## LES FAITS SAILLANTS

1. Le SOIIT est un organisme communautaire spécialisé dans l'intégration en emploi des immigrants qui, depuis 18 ans, a développé une expertise unique dans l'insertion des immigrants au marché du travail.
2. De 1999 à 2003, le SOIIT a offert des services d'emploi à 2263 personnes immigrantes. Ses données statistiques soulignent que :
  - 2.1. L'Europe fournit le plus important contingent des nouveaux arrivants (37%).
  - 2.2. Près de 50% des Européens d'origine trouvent un emploi alors que ce pourcentage n'est que de 31% pour les immigrants d'Afrique subsaharienne.
  - 2.3. Plus le niveau de scolarité est élevé, meilleures sont les chances d'occuper rapidement un emploi, mais la qualité de l'emploi est rarement conforme aux attentes : seulement 21% des 902 professionnels occupent un emploi dans leur champ de compétences professionnelles.
3. Le SOIIT privilégie une approche basée sur la collaboration et la complémentarité avec ses partenaires des milieux économique, institutionnel et communautaire.
4. La multiplication des services d'aide à l'emploi aux immigrants affecte les budgets dédiés à leur intégration professionnelle et devient source de confusion pour les nouveaux arrivants.
5. Les lourdeurs administratives imposées par les partenaires financiers du secteur public rendent difficile, voire même impossible, une franche collaboration, dans un esprit de complémentarité, entre les organismes en employabilité.
6. Il existe une nouvelle tendance vers l'ethnicisation de l'immigration avec la prestation de services par les organismes des communautés culturelles, d'où une dispersion des services d'aide aux immigrants et donc du financement.
7. Le SOIIT a développé une expertise sans nulle autre pareille dans l'encadrement des stages en entreprise et privilégie la formule des stages rémunérés

## C O N C L U S I O N

Nous estimons que le Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration doit exercer toutes les responsabilités concernant l'admission des immigrants et leur intégration à la société, tout en impliquant les autres ministères et les instances gouvernementales dans l'accueil et l'intégration des immigrants : le MRCI doit donc non seulement être mandaté pour fixer les niveaux d'admission et déterminer les qualités des immigrants, mais il doit également être investi du pouvoir d'interpeller les autres ministères, organismes et institutions de l'appareil gouvernemental sur la question de l'intégration des immigrants.

Nous recommandons donc :

1. **Que le Gouvernement du Québec mette en place davantage de mesures et de moyens pour mieux informer et mieux sensibiliser toute la population, et notamment les employeurs, des enjeux en cours et de l'importance de l'immigration pour le développement du Québec, et notamment,**
  - *jouer un rôle plus déterminant au plan de l'information et de la sensibilisation de l'opinion publique, des institutions et des différents secteurs d'activité afin de mieux faire connaître les raisons et les avantages de la politique d'immigration du Québec ainsi que les apports positifs et la contribution des immigrants à la société québécoise*
  
2. **Que le Gouvernement du Québec reconnaisse la volonté de la région de la Capitale-Nationale d'accueillir plus d'immigrants, qu'il la soutienne dans la mise en place de structures favorisant leur intégration harmonieuse à la société, et notamment,**
  - *que la région de la Capitale-Nationale reçoive sa juste part des nouveaux arrivants admis au Québec au cours des années 2005 à 2007, en fonction de la représentation de sa population dans l'ensemble du Québec ;*
  - *que la région de la Capitale-Nationale obtienne les ressources, humaines, matérielles et financières, nécessaires lui permettant de mettre en place les structures favorisant une intégration rapide des immigrants au marché du travail ;*
  - *que la région de la Capitale-Nationale mette en œuvre une véritable concertation entre les secteurs publics, privés et communautaires ayant pour mandat de gérer l'immigration régionale ;*
  - *que l'on mette fin à « l'ethnisation » et à la multiplication des organismes d'aide aux immigrants en favorisant la concertation, la complémentarité et la consolidation des organismes communautaires au service des immigrants déjà existants ;*

- 3. Que le Gouvernement du Québec mette en œuvre des programmes et des interventions, en amont des mesures d'Emploi Québec, favorisant l'adaptation des immigrants au marché du travail, leur insertion en emploi et leur rétention dans la région, et notamment,**
- *des programmes et des services de pré-employabilité, de développement du profil d'employabilité et d'intégration socioprofessionnelle;*
  - *des programmes de mise à niveau en milieu de travail pour tous les nouveaux arrivants aptes et disposés à intégrer le marché du travail;*
  - *des programmes de formation professionnelle et d'actualisation des compétences (formation d'appoint);*
  - *des services spécialisés de placement en emploi, avec les ressources nécessaires leur permettant de réaliser pleinement leur mandat;*
  - *des stages rémunérés en entreprise spécifiquement dédiés aux personnes immigrantes dont l'entière gestion sera confiée aux organismes communautaires de service aux immigrants qui se qualifient par leur longévité et l'expertise acquise dans ce domaine*
- 4 **5. Que le Gouvernement du Québec mette en œuvre les mesures nécessaires pour favoriser et accélérer la reconnaissance des expériences professionnelles et des diplômes acquis à l'étranger, ainsi que les exigences d'admission des ordres professionnels et des métiers régis**
- 5 **6. Que le gouvernement du Québec reconnaisse officiellement le Service d'orientation et d'intégration des immigrants au travail comme un de ses partenaires importants en matière d'immigration et notamment que le SOIT**
- *soit d'avantage mis à contribution pour l'insertion des immigrants au marché du travail ;*
  - *soit financé, de façon récurrente et suffisante, pour favoriser la consolidation de son expertise et le développement de ses compétences en matière d'intégration en emploi des immigrants.*